

RÈGLEMENT DU JEU - 40th anniversaire des tournevis Ergo™

1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE. La société SNA Europe SAS, *société par actions simplifiée* immatriculée en France (Pontoise) sous le numéro 509 621 736 et dont le siège social est situé Allée Rosa Luxembourg - 95610 ERAGNY SUR OISE (la " **Société Organisatrice** "), organise une Opération promotionnelle (l'" **Opération** ") accessible aux adresses internet suivantes (la " **Page d'atterrissage** ") :

Pays	Adresse du site web
Australie	https://www.bahco.com/au_en/40-anniversary-ergo-screwdrivers
Belgique FR	https://www.bahco.com/be_fr/40-anniversaire-ergo-tournevis
Belgique NL	https://www.bahco.com/be_nl/40-verjaardag-ergo-schroevendraaiers
Danemark	https://www.bahco.com/dk_da/40-ars-jubileum-ergo-skruetraekere
Finlande	https://www.bahco.com/fi_fi/40-vuotisjuhluvuosi-ergo-ruuvinvaantimien
France	https://www.bahco.com/fr_fr/40-anniversaire-ergo-tournevis
Gabon	https://www.bahco.com/afr_fr/40-anniversaire-ergo-tournevis
Irlande	https://www.bahco.com/ie_en/40-anniversary-ergo-screwdrivers
Côte d'Ivoire	https://www.bahco.com/afr_fr/40-anniversaire-ergo-tournevis
Maroc	https://www.bahco.com/afr_fr/40-anniversaire-ergo-tournevis
Pays-Bas	https://www.bahco.com/nl_nl/40-verjaardag-ergo-schroevendraaiers
Nouvelle-Zélande	https://www.bahco.com/nz_en/40-anniversary-ergo-screwdrivers
Norvège	https://www.bahco.com/no_nb/40-jubileum-ergo-skrutrekere
Sénégal	https://www.bahco.com/afr_fr/40-anniversaire-ergo-tournevis
Espagne	https://www.bahco.com/es_es/40-aniversario-ergo-destornilladores
Suède	https://www.bahco.com/se_sv/40-arsjubileum-ergo-skruvmejslar
ROYAUME-UNI	https://www.bahco.com/gb_en/40-anniversary-ergo-screwdrivers

SNA Europe SAS propose ce jeu en tant que société indépendante dans le seul but de promouvoir et de commercialiser ses produits et services. Le jeu ne doit pas être considéré comme un jeu d'argent, une loterie ou un autre jeu de hasard, mais comme une compétition basée sur la contribution réelle des participants. En outre, le jeu est facilité et réalisé uniquement par des moyens légaux et professionnels afin de promouvoir et de commercialiser SNA Europe SAS et ses biens et services.

2 - PARTICIPATION. L'Opération est accessible à toute personne majeure - " **le Participant** " - (âgée de 18 ans et plus) résidant en Australie, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Gabon, Irlande, Côte d'Ivoire, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, à l'exclusion des employés de la Société Organisatrice, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que des membres de leur famille directe. La participation n'est pas limitée, c'est-à-dire que chaque personne peut participer autant de fois qu'elle le souhaite, en téléchargeant à chaque fois une preuve d'achat unique d'un tournevis Bahco (un ticket de caisse d'un magasin distributeur correspond à une participation, quel que soit le montant payé dans ledit

ticket). La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que le Gagnant a participé à l'Opération conformément au présent règlement, les participations non conformes étant disqualifiées et ne pouvant donner lieu à l'attribution d'un lot.

3 - ANNONCE DE L'OPÉRATION. L'Opération sera annoncée au public sur le site internet et les médias sociaux de la Société Organisatrice, ainsi que par des distributeurs.

4 - DESCRIPTION DU JEU.

Pour participer à l'opération, le participant doit acheter un tournevis Bahco ou un jeu de tournevis (à l'exception des tournevis à manche en bois et des testeurs électriques) dans un magasin du distributeur, télécharger la preuve d'achat (facture, reçu) sur la page d'accueil et indiquer ses coordonnées.

Seuls les participants ayant rempli avec succès toutes les conditions requises entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024 seront retenus pour participer à l'opération.

Le 10 avril 2024, dans chaque pays mentionné ci-dessus, dix (10) Gagnants seront sélectionnés parmi les Participants ayant rempli avec succès toutes les conditions nécessaires pour gagner l'un des prix suivants : Servante d'atelier complète avec outils (code 1472K5BKFF3SD), Clé à molette Ergo™ (code 9031P), Pince coupante diagonale Ergo™ (code 2101G-160), Pince multiprise Ergo™ (code 8224), Pince mixte Ergo™ (code 2628G-180), Pince à becs longs Ergo™ (code 2430G-160), Grattoir à peinture robuste Ergo™ (code 665), Sécateur Ergo™ (code PX-M2), Monture de scie à métaux Ergo™ (code 325), Scie égoïne Superior™ Ergo™ (code 2600-22-XT-HP).

Les prix seront attribués en suivant l'ordre du tirage au sort.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS.

Comme indiqué à la section 2, les participants peuvent télécharger autant de preuves d'achat qu'ils le souhaitent (un ticket de caisse d'un magasin de distribution correspond à une inscription, quel que soit le montant payé dans ledit ticket).

6. PRIX.

Pour l'ensemble de l'opération, les prix suivants seront offerts dans chaque pays :

- Une servante d'atelier complète avec outils (code 1472K5BKFF3SD)
- Une clé à molette Ergo™ (code 9031P)
- Une pince coupante diagonale Ergo™ (code 2101G-160)
- Une pince multiprise Ergo™ (code 8224)
- Une pince mixte Ergo™ (code 2628G-180)
- Une pince à becs longs Ergo™ (code 2430G-160)
- Un grattoir à peinture Ergo™ (code 665)
- Un Sécateur Ergo™ (code PX-M2)
- Une Monture de scie à métaux Ergo™ (code 325)
- Une Scie égoïne Superior™ Ergo™ (code 2600-22-XT-HP)

Le premier lot vaut environ 2000 euros et tous les autres 50 euros.

7 - CONDITIONS DE PARTICIPATION. Pour participer à l'Opération, le Participant doit respecter l'ensemble des règles suivantes :

1. Acheter un tournevis Bahco ou un jeu de tournevis (à l'exception des tournevis à manche en bois et des testeurs électriques) dans un magasin du distributeur ;
 - Les tournevis Bahco peuvent être achetés dans un magasin physique ou en ligne.

2. Remplir les données personnelles sur la page d'atterrissage ;
3. Télécharger le reçu sur la page d'accueil Bahco ;
 - Le reçu doit être légalement valide, conformément aux exigences comptables locales ;
 - La référence au tournevis Bahco, le nom du distributeur et la date d'achat doivent être visibles sur le reçu.

Le Participant doit procéder aux étapes 1 à 3 ci-dessus entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024.

8 - DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS.

Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi les participants qui ont correctement téléchargé leur reçu sur la page de renvoi, comme décrit à l'article 11.

Le tirage au sort aura lieu le 10 avril 2024.

9 - ATTRIBUTION DES PRIX. Les gagnants seront contactés par courrier électronique à l'adresse fournie pour s'inscrire à l'opération.

Si le Gagnant ne répond pas à l'e-mail dans un délai de trois (3) jours calendaires à compter de la date d'envoi du message, un second e-mail lui sera envoyé. En l'absence de réponse dudit Gagnant dans un délai de 15 jours calendaires supplémentaires à compter de la date du second message, les Prix seront considérés comme perdus et le Prix ne sera pas remis en jeu dans le cadre du Concours.

Lorsque les gagnants sont contactés par courrier électronique, il leur est demandé de fournir une adresse postale complète à laquelle les prix peuvent être envoyés. Les prix seront envoyés au(x) gagnant(s) par la poste dans les soixante (60) jours suivant la communication de leur adresse postale.

10 - INDISPONIBILITÉ DES PRIX. Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre récompense de quelque nature que ce soit et sont incessibles. La Société Organisatrice pourra toutefois remplacer les Prix par d'autres prix de valeur équivalente ou supérieure si des circonstances indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice l'y contraignent.

11 - DÉCISION SUR LE GAGNANT. Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants par l'intermédiaire de l'application Easypromos, en vertu des bases légales correspondantes. Easypromos est une plateforme qui garantit la transparence du résultat du tirage au sort et qui, pour preuve, délivre un certificat de validité pour chacun de ses tirages au sort, dont le résultat est inaltérable par l'organisateur du tirage au sort, et que tout utilisateur participant peut demander à l'organisateur.

12 - DÉPÔT ET MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT. La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est disponible gratuitement et imprimable à tout moment sur www.bahco.com ou sur simple demande à SNA Europe SAS - Service Marketing - BP 20104 Eragny - 95613 CERGY PONTOISE FRANCE.

13 - REMBOURSEMENT DES FRAIS. Les coûts de la connexion Internet nécessaire pour participer à l'opération ne seront pas remboursés.

14 - TAXE. Dans le cas où une taxe serait applicable dans le cadre de l'Opération (par exemple, l'attribution des Prix), cette taxe serait payée par le Gagnant.

15 - FRAUDE. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, dans le cadre de la

participation à l'Opération ou de la désignation du Gagnant. Elle se réserve en outre le droit de ne pas attribuer les lots à tout participant ayant triché et/ou de poursuivre celui-ci devant les juridictions compétentes.

16 - FORCE MAJEURE. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée dans ce cas.

17 - RESPONSABILITÉ. La participation à l'Opération via Internet implique la reconnaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations. L'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et contre les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet, ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne saurait être responsable en cas de perte de communication Internet ou d'altération des participations (communication réseau, panne réseau) et plus généralement en cas de perturbation du réseau Internet. La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de courrier électronique ou postal et notamment en cas de perte ou de non-réception du lot ou de retard dans son acheminement. De même, la Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas d'erreur d'acheminement du Prix en raison d'informations incorrectes fournies par les Participants.

18 - DONNÉES PERSONNELLES. Le traitement des données à caractère personnel des Participants est nécessaire pour permettre à la Société Organisatrice, agissant en qualité de responsable du traitement, de gérer efficacement l'Opération et de s'assurer que les Gagnants reçoivent leurs Prix. Ces données sont utilisées par la Société Organisatrice et, le cas échéant, par ses sous-traitants qui assistent la Société Organisatrice dans ce domaine. La base juridique du traitement est l'intérêt légitime de la Société Organisatrice (c'est-à-dire l'organisation d'un concours via son canal de médias sociaux pour promouvoir ses produits). Les données personnelles seront conservées pendant un maximum de trois mois après le tirage au sort. Conformément aux lois sur la protection des données, les participants disposent d'un droit de limitation du traitement, d'accès, de rectification ou de suppression de tout ou partie de leurs données personnelles, ainsi que d'un droit d'opposition à l'utilisation de ces données personnelles. Les Participants peuvent exercer ces droits en envoyant un courrier électronique à info@bahco.com ou à SNA Europe SAS - BP 20104 Eragny - 95613 CERGY PONTOISE France. Les personnes qui exerceront leur droit d'opposition avant la fin de l'Opération ne pourront pas participer à l'Opération et recevoir un Prix.

Si les participants considèrent que la société organisatrice ne garantit pas le droit à la confidentialité des données, ils peuvent adresser une plainte à la CNIL ou à toute autre autorité compétente en matière de protection des données. Pour plus d'informations sur la manière dont la Société Organisatrice traite les données personnelles, veuillez consulter la Politique de Confidentialité.

19 - DROIT APPLICABLE ET LITIGE. L'Opération et le présent règlement sont régis par le droit français. Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération doit être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse info@bahco.com ou à SNA Europe SAS - BP 20104 Eragny - 95613 CERGY PONTOISE France.

20 - ACCEPTATION. En participant à cette opération, le participant confirme qu'il accepte les conditions générales et qu'il a lu la politique de confidentialité.